

Les marchés publics

Vous êtes fournisseur ou entrepreneur ?

Vous souhaitez travailler pour la ,mairie de Lunel ?

Cette rubrique s'adresse à vous !

Pour toute commande supérieure à 40 000 € HT, la Ville de Lunel est dans l'obligation d'ouvrir ses offres à la concurrence puis de retenir le ou les candidats qui deviendront ses prestataires à l'issue d'une analyse précise, équitable et transparente.

Vous pouvez vous inscrire sur la plateforme des marchés publics de la Ville afin d'être informé dès la publication d'une procédure d'achat sur la plateforme (alerte électronique).

Note d'information à l'attention des opérateurs économiques qui soumissionnent à des marchés publics : obligation de dépôts d'offres électroniques à compter du 1er octobre 2018